

Commission de la formation et de la vie universitaire
Séance du 25 septembre 2018

Délibération n°6

Portant avis sur l'extension des horaires de la bibliothèque universitaire des Cerclades
pour l'année 2018-2019

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L712-6-1,
Vu l'avis favorable du comité technique d'établissement en date du 20 novembre 2015 portant sur
l'élargissement des horaires d'ouverture de la bibliothèque universitaire,
Vu la circulaire relative au temps de travail 2018-2019 approuvée lors de la séance du 21 septembre
2018 par le comité technique d'établissement,
Vu l'appel à projets relatif au « Plan Bibliothèques ouvertes+ »,
Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise,*

Considérant que le ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche a lancé un appel à projets intitulé « Plan Bibliothèques ouvertes + »,

Considérant que ce plan a pour objectif d'améliorer l'accueil des étudiants en bibliothèque universitaire en étendant, en particulier, l'ouverture des équipements en soirée et le week-end,

Considérant que l'université de Cergy-Pontoise a remis un dossier de candidature qui a été sélectionné en juin 2016,

Considérant que le projet de l'UCP prévoit une extension des horaires de la BU des Cerclades, l'amélioration du service aux usagers et l'installation de lieux de travail spécifique,

Considérant que l'établissement bénéficie, dans le cadre de cet appel à projets, d'une subvention de 85 758 euros versée entre 2016 et 2019,

Considérant que le calendrier proposé par la bibliothèque a été élaboré pour être le plus possible en adéquation avec le calendrier des examens,

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire :

Vote

Nombre de membres en exercice : 32

Nombre de membres présents : 10

Nombre de membres représentés : 5

Membres absents et non représentés : 17

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

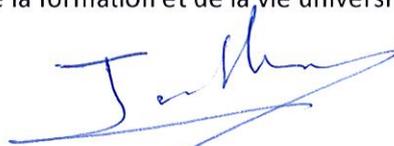
Non-participation : 0

Article 1er : émet un avis favorable sur le calendrier suivant proposé par la BU :

- Premier semestre : ouverture du rez-de-chaussée de la BU des Cerclades jusqu'à 22 heures, du lundi au vendredi, du 12 novembre au 21 décembre 2018 et du 7 au 18 janvier 2019 ;
- Deuxième semestre : ouverture du rez-de-chaussée de la BU des Cerclades jusqu'à 22 heures, du lundi au vendredi, du 18 mars au 19 avril 2019 et du 6 au 24 mai 2019.

Article dernier : La présente délibération sera transmise au Recteur de l'académie de Versailles et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission
de la formation et de la vie universitaire,



Patrick COURILLEAU

Transmis au rectorat le : 14 décembre 2018
Publié le : 14 février 2019